



Compte bancaire en cas de divorce

Par **gerard57**, le **27/06/2011** à **09:36**

Bonjour,

Actuellement, ma femme et moi avons un compte bancaire joint à la banque. Si je demande d'ouvrir un compte bancaire à mon nom unique et que je vire de l'argent dessus, en cas de divorce, est-ce que cet argent m'appartient ou non ?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Gérard

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **14:01**

non, les comptes en banque de chaque époux font partie de la communauté